Snes-info

Syndicat National des Enseignements de Second Degré - Section académique de La Réunion

BP 30072. 97491 STE-CLOTILDE Cedex 01 - Tél. : 0262 97 27 91

http://www.reunion.snes.edu mél: s3reu@snes.edu

P4mo LA POSTE

Edito

Sommaire:

Edito	P1
Rentrée 2019	P2
Organisation du S3	P3
Résultat des votes	P4-5
Psy-En	P6
Retraites	P7
Classe exceptionnelle	
Agrégés	P9
Vote FSU	P10
Modalités de vote	P11
Stages à venir	P12

Contient le matériel de vote!

N° 210

Renouvellement des instances de la FSU

La démocratie au cœur de la fédération !

La FSU renouvelle tous les 3 ans ses instances nationales et locales, c'est là le **gage du fonctionnement démocratique** notre fédération

Dans un premier temps, et c'est l'objet de ce SNES Info spécial élections fédérales, les syndiqués du SNES-FSU, comme ceux de tous les syndicats appartenant à la FSU, sont appelés à s'exprimer sur les rapports d'activité et les rapports financiers présentés par les directions fédérales nationale et départementale et à renouveler les directions fédérales.

Pour le renouvellement de la direction nationale (CDFN) chaque syndiqué a le choix entre plusieurs listes de candidats présentées par différents « courants de pensée » ou « tendances » pour ce vote d'orientation. C'est là une **originalité de la FSU**, seule fédération dans laquelle des courants de pensées proposent des orientations différentes aux suffrages des syndiqués.

Pour le renouvellement de la direction fédérale départementale (CDFD) le vote ne se fera qu'en mai prochain.

Rappelons que le mode de fonctionnement démocratique de la FSU ne peut être efficace que si ses adhérents participent activement aux débats, aux scrutins et aux instances de décision que sont le congrès départemental (les 12, 13 et 14 novembre) et le congrès national (Clermont-Ferrand du 9 au 13 décembre)

C'est pourquoi chaque syndiqué est invité à prendre connaissance des textes préparatoires aux thèmes abordés lors de ces congrès, à discuter de ces textes et à contribuer à leur enrichissement, à participer aux votes (ce Snes-info contient le matériel, les modalités de vote ainsi que les rapports d'activité et financier de la FSU) et au congrès départemental.

Nous appelons donc, dans un premier temps, tou(te)s nos adhérent(e)s à participer à ces scrutins afin qu'ils fassent entendre la voix du SNES-FSU au sein de la FSU.

Cette participation est aussi une condition essentielle au bon fonctionnement de notre fédération !

Le secrétariat académique du SNES-FSU Réunion

Directeur de la Publication : Victor Rodrigues – Rédactrice en chef & réalisation : Camille Fringue

Dépôt légal: septembre 1984. parution bimestrielle. Le numéro: 1,50€; abonnement: 9€. Imprimé par GRAPHICA 97440 St André

Rentrée 2019

Rentrée 2019 : une rentrée qui tient toutes ses (pires) promesses !

Cette rentrée 2019-2020 ne pourra être qualifiée de « techniquement » réussie ni par le ministère ni par le rectorat. Pour s'en rendre compte, il n'est qu'à voir les problèmes d'emplois du temps auxquels sont confrontés aussi bien les professeurs que les élèves, en particulier en lycée; le nombre important de remplacements en souffrance par manque de titulaires remplaçants et de contractuels, les classes surchargées tant en collège qu'en lycée… Cette liste est, évidemment, incomplète mais elle montre bien, si besoin était, que notre analyse des contre réformes qui touchent l'Education Nationale est la bonne et que le discours ministériel n'est qu'infox et mensonges.

Le gouvernement a profité des vacances pour faire adopter la loi que nous devons bien appeler loi de « destruction » de la Fonction Publique qui voit disparaître les droits des personnels via la suppression des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT), entre autres. De même, la loi de l'école de la « défiance » a été adoptée le 28 juillet dernier. Elle remet en cause notre liberté d'expression, met en place les EPLEI (établissements publics locaux d'enseignement international) et acte la formation continue des enseignants…hors temps scolaire (5 jours)

Face à toutes ces menaces, les personnels n'ont eu de cesse de faire entendre leur voix pour dénoncer cette politique et pour en demander une autre plus ambitieuse pour toutes et tous. Le ministre, estimant avoir raison contre tous (parents, élèves, enseignants…) n'a eu que mépris pour toutes les instances de dialogue social (Conseil Supérieur des Programmes, Conseil Supérieur de l'Education…) et mal lui en a pris. En effet, il effectue sa troisième rentrée en étant très affaibli. Les luttes engagées l'année dernière ont laissé des traces et l'ont obligé à changer de ton.

Nous ne serons pas dupes, ce que nous voulons c'est non seulement un changement de ton mais surtout de politique aussi bien de notre ministre que du gouvernement. C'est pour cela que nous serons toutes et tous dans la rue pour défendre les retraites les 21 et 24 septembre.

Le secrétariat académique du SNES-FSU Réunion

Organisation du SNES-FSU Réunion pour l'année 2019-2020

Secrétariat		Secteurs géographiques	Responsables
Corinne Peyré	Secrétaire	Sud	Victor Rodrigues
Victor Rodrigues	Secrétaire adjoint	Ouest	Antoine Laurenti
Antoine Laurenti	Secrétaire adjoint	Nord	Audrey Moreau
Patricia Gaston-Very	Trésorière	Est	Camille Fringue
Yann Nirlo	Trésorier adjoint	**Secteurs**	Responsables
		Emploi	Victor Rodrigues
		Politique	Secrétariat
		Collèges+Educ Prioritaire	Frédéric Ramassamy
Catégories	Responsables	Lycées	Audrey Moreau
Agrégés	Franco Sferra	Voie Technologique	François Fougerouse
Certifiés	Victor Rodrigues	Contenus	Collèges/Lycées
Copsy	Omar Belkhir	Formation syndicale	Secrétariat/Camille Fringue
CPE	Séverine Dhaussy	Juridique	Julie Acquier-Guillou
Stagiaires	Audrey Moreau	Rectorat	Secrétariat
TZR -Non-titulaires/ AED/ AESH	Annick Sailland	Trésorerie, adhésions, syndicalisation	Patricia Gaston-Very
PEGC	Guadalupe Carrera	Publications	Camille Fringue
Retraités	Michel Zerwetz	Site	Antoine Laurenti
		Informatique FB Twitter	Antoine Laurenti
		Communication	Secrétariat

Instances	Élu(e)s
CAN	Victor Rodrigues(U&A tit)/Camille Fringue (U&A supp)/ Françoise Lepoan (EE)
CEN	Audrey Moreau
CTA	Audrey Moreau
CAPA Agrégés	Titulaires: S. Alonso/F. Sferra/J. Acquier-Guillou Suppléant(e): C. Juan/Y. Nirlo
CAPA Certifiés	Titulaires : A. Bué/C. Peyré/V. Rodrigues/A. Moreau/A. Laurenti/C. Combe Suppléants:P. Gaston-Véry/C. Roure/F. Fougerouse/ . Fourny/S. Jeamblu/
Commission de réforme (Certifiés)	Chrystel Combe/ Pierre Fourny
Commission de réforme (Agrégés)	Santiago Alonso/Julie Acquier-Guillou
CHSCT	Chrystel Combe
GIPFCIP	Bruno Calas supp Victor Rodrigues
CFC	Bruno Calas supp Victor Rodrigues

ORIENTATION ACADEMIQUE					
ins	vot	b+n	exp	UA	EE
682	257	3	254	209	45
	37,7%	1,2%	98,8%	82,3%	17,7%

ORIENTATION NATIONALE							
ins	vot	b+n	exp	UA	EE	URIS	EM
682	257	4	253	206	43	3	1
%	37,7%	1,6%	98,4%	81,4%	17,0%	1,2%	0,4%

CATEGORIES								
CATEGORIES	ins	vot	b+n	exp	UA	EE	URIS	EM
AGREGES					31	5	0	3
CERTIFIES					128	34	1	8
PSYEN					5	0		
CPE					5	1		0
NON TITULAIRES					7	1		
RETRAITES					15	0	0	0
AED					2	0		0
TOTAL	682	257	11	246	193	41	1	11
Pourcentage		37,7%	4,3%	95,7%	78,5%	16,7%	0,4%	4,5%

CAA Réunion

Exprimés	QE	Liste UA	Liste EE
254	7,26	209	45
Sièges		28,80	6,20
		28	6
PFM		7,21	6,43
TOTAL	35	29	6

Rappel: résultats des votes d'orientation 2018

Composition de la Commission Administrative Académique 2018 – 2021

Au titre d'UNITE ET ACTION ET SANS TENDANCE

1. RODRIGUES Victor
2. PEYRÉ Corinne
3. LAURENTI Antoine
4. GASTON-VERY Patricia
5. NIRLO Yann
6. MOREAU Audrey
7. FRINGUE Camille
8. SFERRA Franco
9. SAILLAND Annick
10. RAMASSAMY Frédéric
11. MORIN Olivier
12. COMBE Chrystel
13. ALONSO Santiago
14. ACQUIER-GUILLOU Julie
15. BELKHIR Omar
16. JEAMBLU Sophie
17. K'BIDI Brigitte
18. FOURNY Pierre
19. BUÉ Anne-Lise
20. FOUGEROUSE François
21. BARRACO Elizabeth
22. SOLER Didier
23. CARRERA Guadalupe
24. PEYRE Alain
25. LE COURVOISIER Agnès
26. ROURE Cyril
27. JUAN Corinne
28. ZERWETZ Michel
29. MANON Carine

Au titre d'ECOLE EMANCIPEE

1. DOR Marie-Hélène
2. LEPOAN Françoise,
3. CROSSON Patricia
4. MENARD Gwénaëlle,
5. FOLIO Raphaël
6. TABLE Michaël

Composition du Bureau 2018 - 2021

Membres du Bureau au titre d'UNITE ET ACTION ET SANS TENDANCE

Titulaires :

1. RODRIGUES Victor,
2. PEYRÉ Corinne,
3. LAURENTI Antoine
4. GASTON-VERY Patricia
5. NIRLO Yann
6. MOREAU Audrey
7. FRINGUE Camille
8. SFERRA Franco
9. SAILLAND Annick

Suppléants :

10. RAMASSAMY Frédéric
11. MORIN Olivier
12. COMBE Chrystel
13. ALONSO Santiago
14. ACQUIER-GUILLOU Julie
15. BELKHIR Omar
16. JEAMBLU Sophie
17. K'BIDI Brigitte
18. FOURNY Pierre

Membres du Bureau au titre d'ECOLE EMANCIPEE

Titulaires :

1. DOR Marie-Hélène
2. MENARD Gwénaëlle

Suppléants :

3. LEPOAN Françoise,
4. CROSSON Patricia

Pour rappel, les résultats du vote:

	20	18
CAN 974	**VOIX**	**%**
Inscrits	682	
Votants	257	37,68%
BN	4	
Exprimés	253	
UA	206	81,42%
EE	43	17,00%
URIS	3	1,19%
EMAN	1	0,40%

CAA		
Inscrits	682	
Votants	257	37,68%
BN	3	
Exprimés	254	
UA	209	82,28%
EE	45	17,72%

CAA	**2018**	**Q**	**S1**	**PFM**	**S2**	**TOTAL**
UA	**209**	28,71	28	7,20689655	1	**29**
AF	**45**	6,29	6	6,42857143	0	**6**
TOTAL	**254**					
QUOTIENT	**7,26**	**35**	**34**			

BUREAU	**2018**	**Q**	**S1**	**PFM**	**S2**	**TOTAL**
UA	**209**	9,05	9	20,9	0	**9**
AF	**45**	1,95	1	22,5	1	**2**
TOTAL	**254**					
QUOTIENT	**23,09**	**11**	**10**			

Psy-En

NON A LA LIQUIDATION DU SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION !

Le projet de Loi *« pour la liberté de choisir son avenir professionnel »* prévoit le transfert de l'information sur l'orientation aux régions et entraînera la fermeture de la plupart des 400 CIO du territoire français. Ce projet signe le démantèlement pur et simple du service public d'orientation**.**

- Les délégations régionales de l'ONISEP et leurs personnels seront entièrement transférées aux régions.
- Le projet ministériel prévoit de ne maintenir qu'un seul CIO par département, 4 des actuels sites sont donc appelés à disparaitre. L'avenir des personnels (psychologues de l'Education Nationale, directrices et directeurs de CIO, personnels administratifs) restant dans le flou. Un récent texte règlementaire permet aux directeurs et directrices volontaires de demander un détachement à la Région.
- L'information sur l'orientation dans les établissements scolaires sera assurée par la Région qui pourra sous traiter à des organismes privés…et ne s'en privera sans doute pas !
- Les conseils d'orientation personnalisés actuellement assurés dans les établissements par les psychologues de l'Education nationale, seront assurés, en plus de leurs tâches d'enseignement, par des enseignants peu ou pas formés avec le risque de centrer ce conseil sur les seuls résultats scolaires et de mettre en œuvre une conception de l'orientation en adéquation avec les seuls besoins locaux et à court terme.

Cette Loi aura de graves conséquences pour les personnels, mais surtout pour les usagers :

- L'ONISEP fournit une information neutre et indépendante sur l'ensemble du territoire via ses délégations régionales. Confiée aux régions, aux branches professionnelles, aux organismes privés, cette information deviendra partiale, partielle et... orientée.
- Les CIO offrent un espace neutre et gratuit, éloigné des pressions pouvant exister en établissement, aux familles et aux élèves pour élaborer leurs projets d'orientation.
- Ils y sont accompagnés par des psychologues de l'Education nationale formés à Bac+6 à la psychologie de l'adolescence et du projet comme à la connaissance pointue des formations et des emplois. En dehors du public scolaire, les CIO reçoivent aussi des publics fragiles, véritables laissés-pour-compte de la réforme : familles primo-arrivantes, décrocheurs, jeunes déscolarisés ou en réinsertion…

La fermeture des CIO et la disparition des DRONISEP, entraîneront le développement d'un juteux marché de « coachs » scolaires, facturant des lettres de motivation et des stratégies d'orientation. Il s'agit donc à terme de la régionalisation et, à terme, de la privatisation du service public national d'orientation.
C'est tous ensemble, personnels d'orientation, enseignants et personnels des établissements scolaires, parents et élèves, qu'il convient de se mobiliser pour la défense du service public d'orientation.

Secteur Psy-En

snes fsu Réunion
Syndicat National des Enseignements de Second Degré
Section académique de la Réunion
BP 30072, 97491 Ste Clotilde Cedex
0262 97 27 91 - s3reu@snes.edu - www.reunion.snes.edu

Retraites

A propos du rapport Delevoye

Le rapport Delevoye confirme la volonté gouvernementale de créer un régime de retraites unique fonctionnant par points, remplaçant les régimes de retraites actuels fonctionnant essentiellement par annuités pour les régimes de base.
Il était envisagé un âge légal de départ maintenu à 62 ans mais avec un âge de taux plein à 64 ans, avec 5% de décote par année manquante. Face à l'opposition unanime à ce projet Macron s'est déclaré plutôt favorable à une augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'un taux plein…ce qui était de toute façon prévu et même anticipé par rapport à la date de mise en œuvre de la Loi. Ce qui ne change pas grand-chose puisque, compte tenu du nombre d'annuités exigibles pour un taux plein, la plupart des salariés poursuivent actuellement leur activité après l'âge légal.
Concernant le système de retraites par points et la valeur d'achat et de service du point, c'est la grande incertitude. La seule chose claire c'est la "*nécessité d'être à l'équilibre au moment de la bascule dans le nouveau régime*", ce qui signifie que, d'ici 2025, de nouvelles mesures seraient prises.
Pour ce qui est du calendrier la transition se ferait sur une dizaine d'années, donc entre les générations 1963 et 1973. Le rapport évoque « la conservation des droits acquis dans l'ancien système », mais la conversion de ces droits dits acquis en points dès 2025 fait que rien ne garantit réellement ce maintien. Par ailleurs, les conditions de la conversion restent pour le moins floues.
En première analyse, il apparaît que les bonifications, dans le public, et les majorations de durée d'assurance dans le privé, qui permettaient d'annuler ou réduire les décotes, ne seront pas compensées.
Une majoration de pension de 5% par enfant ferait masse des différents droits familiaux actuellement existants. En effet, dans le nouveau système par points, les bonifications en annuités disparaîtront, de même que la majoration de pension pour 3 enfants. Le haut-commissariat confirme que cela fait perdre aux parents de 3 enfants mais prétend que cela redistribue sur tous les autres et qu'au final c'est du plus pour les droits familiaux et du plus pour les femmes. Un graphique page 120 prétend que le nouveau système redistribuera vers les femmes.
La pension de réversion serait portée à 70% de la pension du couple. Passeraient à ce nouveau régime celles et ceux qui auront liquidé en points (donc les retraités actuels et ceux partant d'ici 2025 ne seraient pas concernés). Il n'y aurait plus de réversion pour un ex conjoint.
Les taux de cotisation s'harmoniseraient sur 15 ans, notamment pour ne pas passer brutalement à un taux de cotisation de 28% sur les primes dans la fonction publique.
Les durées d'assurance continueraient cependant à être calculées pour la mise en œuvre de deux dispositifs : dispositif « Carrières longues » qui serait maintenu, pour celles et ceux y ayant droit, le départ à la retraite serait possible à 60 ans, âge auquel on appliquerait le taux plein pour la valeur de service du point. Dispositif des minima de pension : ils seraient portés à 1000 euros nets pour une carrière complète, c'est-à-dire l'équivalent de 43 annuités à partir de la génération 1973.
Pour les fonctionnaires, l'instauration de ce nouveau système signerait la fin du code des pensions, élément du Statut. Aucune simulation de pension n'est donnée dans le rapport pour les enseignants et pour les fonctionnaires ayant peu de primes pourtant pointés comme particulièrement défavorisés par une réforme par points. De manière générale, les quelques simulations de pensions qui figurent dans le rapport ne font apparaître que des situations favorables avec des carrières quasi complètes.
Il apparait clairement que les enseignants seraient les grands perdants de cette réforme.
Dès septembre mobilisons-nous contre ce projet présidentiel !

Le 21 septembre : rassemblement devant la préfecture à partir 9h30
Le 24 septembre : Manifestation Petit-Marché Préfecture 9h

Michel Zerwetz, secteur retraités

GRÈVE et MANIFESTATIONS

à l'appel de l'Intersyndicale FSU-CGTR-FO

Samedi 21 Septembre : rassemblement devant la Préfecture à partir de 9h30

Mardi 24 Septembre : défilé

Petit-Marché de Saint-Denis (rdv 9h) vers la Préfecture

Réforme des retraites : un système injuste et incertain

S'il aboutit, ce projet éloignera encore plus les actifs d'une retraite décente, particulièrement dans la Fonction Publique.

▶▶Actuellement, le montant de nos pensions est calculé sur les 6 derniers mois, ce projet entend le calculer sur **l'ensemble de la carrière**. Cela conduira à une baisse considérable du pouvoir d'achat des futurs retraités. L'intégration dans ce calcul des primes perçues pendant la carrière est un leurre pour tous les personnels notamment ceux qui en touchent peu.

▶▶Actuellement, il est possible d'estimer le montant de la pension à venir, demain la valeur du point ne sera **pas connue à l'avance**.

▶▶**L'âge de départ** au taux plein a déjà été rendu plus lointain avec les réformes passées, **ce projet l'éloignera encore davantage** notamment pour tous ceux qui sont entrés tardivement dans la Fonction Publique (études longues, chômage,....) sans parler des temps partiels ou des périodes de congé parental.

▶▶Ce projet prévoit de s'appuyer sur les seules années cotisées et de fait **la bonification pour service hors d'Europe** (1 an tous les 3 ans) est vouée à disparaître.

▶▶Ce projet fait suite à la **réforme de la Fonction Publique** qui prépare la fin du statut de fonctionnaire au profit d'un recrutement massif en contrats précaires, soit des salaires plus faibles et des carrières discontinues.

Pour exiger le retrait de ces textes, la FSU appelle, avec l'intersyndicale, à manifester massivement les 21 et 24 septembre prochains.

snes fsu Réunion

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Classe exceptionnelle Agrégés

Sur les trois campagnes de promotion à la classe exceptionnelle depuis la mise en place du PPCR, 80 collègues de l'académie ont été promus au grade de la classe exceptionnelle. Ces collègues peuvent donc espérer progresser jusqu'aux indices terminaux de l'échelle-lettre B, permettant un gain d'une centaine de point d'indice par rapport à la situation pré-PPCR. Rappelons que le mode d'accès à ce grade demeure bien sûr insatisfaisant, avec, d'une part, une répartition entre deux viviers complètement déséquilibrés, et, d'autre part, une prépondérance de l'avis émis par l'inspection, ce qui fait, entre autre, que campagne après campagne, les mêmes se retrouvent non-proposés, surtout au vivier 2. Dans ce cadre insatisfaisant, les élus académiques et nationaux du SNES-FSU ont travaillé à élargir les possibilités de promotion, ce qui se traduit par une hausse du nombre de collègues promus dans notre académie, et ce pour les deux viviers.
Il reste donc à faire pour ce grade ce que nous avons obtenu pour la Hors-Classe. En effet, les interventions répétées, année après année, de nos élus académiques et nationaux ont permis de rendre marginaux les différents avis administratifs. L'augmentation du ratio promus/promouvables obtenue à la suite de la mise en place du PPCR a permis dans notre académie, dès la première année, la promotion de tous les collègues avec 3 années d'ancienneté à l'échelon 11. De plus, tous les collègues proposés par l'académie ayant été promus, nos représentants nationaux ont obtenu qu'un plus grand nombre de propositions académiques soit possible. Bilan pour cette dernière campagne : un nombre de promus en hausse de plus 10 % dans notre académie, et la possibilité d'être promus pour la grande majorité des collègues à l'échelon 11 avec 2 années d'ancienneté.
Ces avancées bénéfiques au plus grand nombre ont été obtenues après de nombreuses interventions en CAPA et CAPN, commissions mises à mal par la loi de transformation de la Fonction publique. Nos déclarations liminaires, disponibles sur notre site académique, témoignent de notre engagement. Ce n'est que fort d'un soutien massif de la profession que nous pourrons maintenir, défendre, améliorer, et étendre ces avancées.

Franco Sferra, secteur « Agrégé(e)s »

Non Titulaires

Cette année encore dans notre académie, les enseignants contractuels sont indispensables au bon fonctionnement de l'éducation nationale puisqu'ils représentent environ 10% des postes dans le secondaire.
Leur rôle primordial justifierait qu'ils soient mieux traités car alors qu'ils font preuve d'engagement, leurs conditions d'emploi et de rémunération sont souvent très défavorables et ils sont maintenus dans une précarité inacceptable.

- Les affectations :

Dans notre académie, peu de non titulaires ont obtenu une affectation à l'année au Groupe de Travail de juillet. La plupart des contractuels se sont vus proposer des suppléances de plus ou moins longue durée dans les jours entourant la rentrée. Les contractuels subissent toujours des CDD successifs et des temps partiels non souhaités parfois loin de chez eux.
Comment vivre avec un remplacement de 6 ou 9 heures hebdomadaire lorsqu'il faut assumer des gardes d'enfants et de longs déplacements ?

- La rémunération

Alors que le décret 2016-1171 prévoyait une possibilité de réévaluation salariale des agents contractuels du second degré, dans notre académie, cette possibilité n'est pas appliquée pour les CDD. Ils restent sans espoir d'évolution indiciaire sous prétexte qu'ils bénéficient de la prime de vie chère.

- Perspectives d'avenir

Alors qu'au départ le recrutement de contractuels devait répondre à des besoins ponctuels et spécifiques, ce qui devait être l'exception devient la norme et le gouvernement veut engager dans notre pays un vaste plan de contractualisation dans lequel le contrat se substitue au statut. A terme, cette substitution des emplois contractuels aux emplois de fonctionnaires menace l'égalité d'accès aux emplois publics et la garantie de neutralité et d'indépendance de l'agent public, gage de la qualité des services rendus.
Le SNES-FSU s'oppose à cette évolution et continue à revendiquer un véritable plan de résorption de la précarité. Le gouvernement actuel ne s'engage pas sur cette voie comme le prouve la suppression du concours réservé (loi Sauvadet) qui permettait des perspectives de titularisation même si elles étaient limitées ainsi que la loi dite de Transformation de la Fonction Publique

Annick Sailland et Frédéric Ramassamy, secteur non-titulaires.

Vote FSU

Calendrier Électoral

Septembre octobre 2019	Du vendredi 20 septembre au vendredi 11 octobre	**Vote des adhérents** (1ère étape) sur : • Orientation nationale … 5 listes en présence • Rapport d'activité national + 2 fois 2 « fenêtres » • Rapport d'activité départemental • Rapport financier départemental.
Octobre 2019	Mercredi 16 octobre	**Dépouillement des votes du 20 septembre au 11 octobre**
Novembre 2019	lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 novembre	**Congrès départemental de la FSU** (Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint Benoît)
Décembre 2019	du lundi 9 au vendredi 13 décembre	**Congrès national de la FSU** (Clermont Ferrand)
Mai 2020		**Vote d'orientation fédéral départemental de la FSU** (2ème étape) destiné à renouveler le CDFD de la FSU Réunion (dates non encore connues).

Textes en débat

National	Le cahier spécial, supplément au n°218 de la revue « **POUR** », qui contient : • le rapport d'activité national ; • les déclarations et listes soumises au vote individuel des syndiqués. Un prochain cahier spécial de « **POUR** » n° 219, à paraître en septembre contiendra les rapports préparatoires au congrès fédéral national. Ces rapports préparatoires au congrès national concernent quatre thèmes : **Thème 1** : ***« Éducation, formation, recherche culture et recherche »*** : relever le défi de la démocratisation **Thème 2** : ***«La Fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne»,*** **Thème 3** : ***« Transition écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique»,*** **Thème 4** : ***« Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien »***
Départemental	Le numéro d'« **Ansamn ! » de septembre 2019** : • **le rapport d'activité départemental** • **le rapport financier départemental**

Modalités de vote

Quand voter?	Le scrutin est ouvert **du vendredi 20 septembre au vendredi 11 octobre 2019.**
Qui vote?	Tous les adhérents à jour de cotisation en **2018-2019 ou ceux qui ont réglé leur cotisation 2019-2020 avant le 20 septembre 2019.**
Où voter?	Dans les S-1 d'établissement ou par correspondance. Dans ce cas, le vote doit être posté au plus tard le **11 octobre 2019** (cachet de la poste faisant foi) et parvenir à la BP du SNES-FSU avant le **16 octobre**. Attention à l'heure de levée du courrier et aux délais d'acheminement. Le vote par correspondance est obligatoire dans les S-1 comprenant moins de trois adhérents et possible pour tout électeur qui ne peut voter dans son S-1 (congé maladie, retraité, hors du département pendant la période de vote).
Avec quel matériel de vote ?	Le matériel de vote nécessaire est inséré dans le présent SNES – info et sera également disponible dans votre section d'établissement ou vous sera adressé le cas échéant à votre demande par le S-3.
Pour quoi vote-t-on?	**Chaque syndiqué est appelé à exprimer 4 votes sur le même bulletin** : • ***Vote d'orientation fédérale nationale*** : 5 listes en présence (voir supplément au Pour n°218) • ***Votes sur le rapport d'activité fédérale nationale et 2 fois 2 fenêtres***. (voir supplément au Pour n°218) ; • ***Vote sur le rapport d'activité fédérale départemental*** (n° d'Ansanm ! De septembre 2019) • ***Vote sur le rapport financier fédéral départemental*** (n° d'Ansanm ! De septembre 2019).
Comment vote-t-on ?	Après avoir exprimé vos votes sur le bulletin, mettre ce dernier dans l'enveloppe blanche qui doit rester vierge. Glissez cette enveloppe dans la grande enveloppe pré-imprimée à l'adresse du SNES-FSU que vous renseignez et signez en haut à gauche. Si vous ne pouvez voter dans votre établissement, postez cette enveloppe. Sinon, déposez-la dans le casier du secrétaire de S-1 qui sert d'urne et signez alors la liste d'émargement.
Dépouillement des votes	Chaque S-1 ayant recueilli trois votes ou plus peut dépouiller ces votes. Ce dépouillement ne peut être fait par une seule personne, chaque syndiqué peut y assister. Le dépouillement se fera dans chaque S-1 le **vendredi 11 octobre** à l'heure de fermeture de l'établissement ou le **samedi 12 octobre** au plus tard. Il ne peut avoir lieu avant le **11 octobre** à 17 h que si tous les syndiqués de la section ont voté. Un procès-verbal signé par les assesseurs sera établi à l'issue de ce dépouillement. Ce procès-verbal accompagné de la liste d'émargement sera envoyé au S-3 aussitôt. Les votes par correspondance reçus à la BP du SNES seront dépouillés au siège de la section académique le **16 octobre** à 10h00 et la totalisation académique de ces votes avec les procès-verbaux reçus des établissements sera faite ce même jour. Tout vote exprimé dans établissement ayant donné lieu à dépouillement local annulera le vote par correspondance éventuellement exprimé par ailleurs.
Contentieux	Le Bureau académique, dans lequel sont représentés les courants de pensée, se réunira le **16 octobre** à 10 heures pour siéger en formation de commission électorale fondée à statuer sur les recours et litiges présentés. ***La présente publication vaut convocation à ce Bureau***

FORMATION SYNDICALE

Les stages syndicaux du 1er semestre

- **Lycée avec Claire Guéville**
  - 28 octobre lycée Bel Air Ste Suzanne
  - 31 octobre lycée Antoine Roussin St Louis
- **Histoire - Géographie avec Claire Guéville**
  - 29 octobre collège des Aigrettes Saint Gilles les Bains
- **Langues vivantes avec Claire Guéville**
  - 30 octobre au Coghor la Saline les hauts
- **Non-titulaires**
  - 15 novembre au Coghor la Saline les hauts
- **Stagiaire avec Audrey Moreau**
  - 19 novembre au lycée Bellepierre à St Denis

Congrès de la Fsu départementale

Du 12 au 14 novembre

Salle :

Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint Benoit

reunion.snes.edu

formation@reunion.snes.edu

0262 972 791